



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

CORRIGENDUM

DECISION N° 070 /FECAFOOT/PRESIDENT/SG/23 PORTANT CREATION ET COMPOSITION D'UN ORGANE PROVISOIRE DE GESTION DE LA LIGUE DEPARTEMENTALE DU FARO ET DEO

- Vu la constitution ;
- Vu la loi N° 2018/014 du 11 juillet 2018 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;
- Vu les Statuts de la FIFA ;
- Vu les Statuts et Règlements de la FECAFOOT ;
- Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective de la FECAFOOT tenue le 11 décembre 2021 ;
- Vu la résolution N°3 du Comité d'urgence tenu le 06 Mars 2023 ;

Le Président de la Fédération Camerounaise de Football décide :

Article 1^{er} : Est à compter de la date de signature de la présente décision crée au sein de la Ligue Départementale du Faro et Deo, un Comité Provisoire de Gestion, composé ainsi qu'il suit :

Président : Monsieur HAG OUSMANOU DANG LADY KAKA

Vice-Président : Monsieur OUSMANOU SARKI

Secrétaire Général : Monsieur HAPSATOU MOHAMADOU

Article 2 : L'organe Provisoire de Gestion est chargé de gérer les affaires courantes de la Ligue Départementale du Faro et Deo jusqu'à l'organisation des élections.

Fait à Yaoundé, le 27 Mars 2023


LE PRÉSIDENT
SAMUEL ETO'O FILS

